MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la quatrième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 3 avril 2017, à 20:00 heures à l'endroit habituel.

Sont présents:	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère
	M.	Éric Delage	Conseiller
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Geneviève Bureau	Adjointe administrative
	Mme	Sylvie Chaput	Directrice générale

Est absente la conseillère Josée Mathieu.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et dépôt des états financiers 2016 préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton
4. Période de questions de 10 minutes
5. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017
   - Résolution 2017.03.18 Réseau d'égout – Paiement de la retenue à Allen entrepreneur général
6. Rapport financier et comptes à payer
7. Rapport de l'inspecteur
8. Période de questions
9. Administration
   a) Dépôt à terme et transfert du compte Fonds d'urgence
   b) Adoption – Règlement 2017-10 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum
   c) Adoption – Règlement 2017-11 Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
   d) Prévention incendie – Entente intermunicipale (partie 9) – MRC des Maskoutains – Intérêt à renouveler
   e) Cabinet d'experts-comptables – Appel d'offres
   f) Avis de vente de biens publics
   g) Rapport annuel de l'an 5 schéma de couverture de risque

10. R.A.R.C.
    a) Procès-verbal de la RARC

11. Transport
    a) Entretien du gazon – Soumissions
    b) Entretien des aménagements paysagers
    c) Fermeture du fossé des Loisirs
    d) Retrait des trottoirs rue Claing et rue Principale
    e) Appel d'offres – resurfaçage de la rue Claing, de la rue Gagné et du 4e Rang
    f) Réparations d'asphalte
    g) Fauchage des levées de chemin
    h) Achat de pneus d'été
    i) Travaux d'ajout des sorties pour les conduites du réseau d'égout rues de l'École et Xavier-Desrosiers
    j) Reconstruction du rang Fleury – Mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains
    k) Achat d'équipements pour le service incendie – Demande au Fonds AgriEsprit

12. Hygiène du milieu
   a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
   b) Procès-verbaux de la MRC
   c) Adoption – Règlement 2017-12 modifiant le Règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité
   d) Soumissions pour l'abattage d'arbres – 4e Rang et Sarasteau

13. Loisirs et culture
   a) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de février 2017
   b) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du Festival de musique traditionnelle 2017
   c) OTJ St-Bernard inc. – Bilan de la Disco des jeunes 2017
   d) OTJ St-Bernard inc. – Déboursement de la subvention de la Campagne en blues
   e) Clôture du terrain de balle
   f) Bibliothèque – Approbation des plans d'aménagement
   g) Travaux d'électricité de la nouvelle bibliothèque
   h) Travaux de peinture de la nouvelle bibliothèque
   i) Location de la cuve de refroidissement
   j) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de mars 2017

14. Autres sujets
   a) Proclamation – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 23 au 29 avril 2017
   b) Demande d'appui – Déclaration du Forum mondiale de l'économie sociale 2016
   c) Proclamation – Semaine nationale de la santé mentale 2017 – 1er au 7 mai 2017
   d) Demande de don – La Clé sur la porte
   e) Demande d'appui – Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
   f) Demande d'appui – Campagne *Sauvons Postes Canada*
   g) Demande d'appui – Ligue d'action civique
   h) Défi Vélo Lussier – Demande d'autorisation de passage
   i) Motion de félicitations
   j) Demande de contribution – Comité du bassin versant de la rivière Salvail
   k) Proclamation – Avril mois de l'autisme

15. Correspondance
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2017.04.01 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour modifié tel que déposé.

3. Présentation et dépôt des états financiers 2016 préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton

Le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 a été déposé.

Madame Annie Girard, comptable agréée de la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté les états financiers 2016 au conseil municipal avant la séance.

Revenus 2016	1 259 627 $
Dépenses 2016	(1 052 901)$
Activités d'investissement	(6 378) $
Remboursement de la dette	(21 894) $
Excédent non affecté	20 000 $
Remboursement du fond de roulement	(2 584)$
Excédent de fonctionnement	**195 870 $**

Notre excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015 s'élevait à 361 770 $ à ce montant s'ajoute l'excédent de fonctionnement de 2016 de 195 870 $ moins les affectations aux activités de fonctionnement et d'investissement de 79 495 $ totalisant au 31 décembre 2016 la somme de 478 145 $.

4. Période de questions de 10 minutes

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

5. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017

2017.04.02 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2017 avec la modification suivante :

- La Résolution 2017.03.18 Réseau d'égout – Paiement de la retenue à Allen entrepreneur général est annulée.

6. Rapport financier et comptes à payer

La balance de vérification au 31 mars 2017 a été déposée au Conseil.

Bilan au 31 mars 2017

Solde au compte fonds d'administration	196 588,52 $
Solde au compte fonds de roulement	– $
Solde à l'épargne stable - Fonds d'urgence	288,78 $
Part de qualification	5,00 $
Épargne à terme - Fonds d'administration	475 287,79 $
Épargne à terme - Fonds de roulement	69 870,55 $
Grand total	**742 040,64 $**
Marge de crédit pour le réseau d'égout au 28 février 2017	111 558,55 $
Remboursement de la marge de crédit	(110 555,00)$
Solde de la marge de crédit pour le réseau d'égout	**1 003,55 $**
Dépenses estimées à venir	77 843,45 $
Subvention TECQ à recevoir	(78 847,00)$
	– $
Emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	2 934 800,00 $
Subvention FCCQ -Provincial inclus au Prêt 1 qui sera remboursée sur 10 ans	(1 657 500,00) $
Solde de l'emprunt no 1 - réseau d'égout - Part municipalité	**1 277 300,00 $**

Remboursement de la dette au 31 mars 2017

Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	2 538 800,00 $
Remboursement du capital	– $
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**2 538 800,00 $**

2017.04.03 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport financier de mars 2017 et d'autoriser le paiement des comptes à payer d'avril 2017 tel que soumis pour un montant total de 83 108,13 $.

7. Rapport de l'inspecteur

Les rapports des permis émis en février et mars 2017 ont été remis à chacun des membres du conseil.

Monsieur Jean Léveillé, inspecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois de mars. Il explique où en sont rendus les discussions au niveau des litiges concernant l'usine de traitement des eaux usées. Les pompes et le système de tuyauterie seront refaits à neuf au frais de Veolia. Les discussions au sujet de l'ordinateur et du dégrilleur sont en cours.

8. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

9. Administration

a) Dépôt à terme et transfert du compte Fonds d'urgence

2017.04.04 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 100 000 $ au compte Avantage entreprise ;

DE TRANSFÉRER les sommes du Fonds d'urgence, totalisant un montant de 288,78 $, vers le compte Avantage entreprise afin de les utiliser pour couvrir les frais d'instauration du point d'eau pouvant être utilisé pour la protection incendie.

b) Adoption – Règlement 2017-10 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum

ATTENDU que tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Mario Jussaume lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2017 ;

POUR CES MOTIFS,

2017.04.05 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent d'adopter le *Règlement 2017-10 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum* tel qu'il a été déposé.

c) Adoption – Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

ATTENDU qu'une municipalité dispose, ainsi que l'indique l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) (LCM), des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins divers et évolutifs des citoyens et citoyennes résidant sur son territoire et que les dispositions de cette loi ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive ;

ATTENDU que ladite loi, au quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 4 et à l'article 19, accorde à la municipalité des compétences en matière d'environnement ;

ATTENDU que ladite loi, au premier paragraphe du premier alinéa de l'article 6, accorde à la municipalité, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir réglementaire, le pouvoir de prohiber une activité qui serait susceptible de compromettre la qualité de l'environnement sur son territoire ;

ATTENDU par ailleurs que les tribunaux québécois et canadiens ont validé et interprété de manière large, téléologique et bienveillante les compétences étendues que possède une municipalité en matière de protection de l'environnement, de santé et de bien-être de sa population puisqu'elles servent l'intérêt collectif ;

ATTENDU que la doctrine reconnaît aux municipalités une grande discrétion dans l'exercice de leurs pouvoirs dans la mesure où elles agissent dans le cadre de leurs compétences ;

ATTENDU également que l'article 85 de la LCM accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de leur population ;

ATTENDU que la Cour suprême du Canada a considéré que cette disposition générale visant le bien-être général ajoute aux pouvoirs spécifiques déjà conférés aux municipalités locales « afin de relever rapidement les nouveaux défis auxquels font face les collectivités locales » ;

ATTENDU également qu'en adoptant, en 2009, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (RLRQ, c. C-6.2), le législateur a consacré le principe que « l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels » ;

ATTENDU que l'article 3 de ladite loi prévoit que « la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable » ;

ATTENDU que l'article 5 de ladite loi impose à toute personne « le devoir, dans les conditions définies par la loi, de prévenir ou, à défaut, de limiter les atteintes qu'elle est susceptible de causer aux ressources en eau et, ce faisant, de prendre part à leur protection » ;

ATTENDU qu'un règlement municipal peut comporter plusieurs aspects et poursuivre plusieurs finalités ;

ATTENDU qu'une municipalité peut décréter certaines distances séparatrices pour protéger l'eau, l'air et le sol ;

ATTENDU que les puits artésiens et de surface constituent une source d'eau potable importante pour des résidents de la municipalité ;

ATTENDU par ailleurs que le gouvernement édictait le 30 juillet 2014, le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RLRQ, c. Q-2, r. 35.2) (RPEP), dont l'entrée en vigueur de la plupart des articles a été fixée au 14 août 2014 ;

ATTENDU que les articles 32 et 40 dudit règlement prévoit des distances séparatrices minimales de 500 mètres horizontalement et de 400 mètres verticalement devant être respectées entre les sources d'eau potable, les aquifères et tout sondage stratigraphique ou puits gazier ou pétrolier ;

ATTENDU que 295 municipalités québécoises, provenant de 72 MRC et Agglomération et représentant 849 280 citoyens et citoyennes, ont réclamé, par le biais d'une Requête commune (adoptée par chacun des conseils municipaux), une dérogation audit règlement afin d'accroitre les distances séparatrices qui y sont prévues, comme le permet l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) ;

ATTENDU cependant que 331 municipalités provenant de 75 MRC et Agglomération et représentant 1 171 142 citoyens et citoyennes ont participé à la Démarche commune des municipalités québécoises réclamant ladite dérogation en adoptant une résolution à cet effet ;

ATTENDU que lors d'une première rencontre tenue à Drummondville, le 12 septembre 2015, et d'une seconde rencontre tenue à Québec, le 5 décembre 2015, des représentants des municipalités parties à la Requête ont exposé au MDDELCC leur insatisfaction face aux dispositions des articles 32 et 40 du RPEP et demandé que la dérogation leur soit accordée ;

ATTENDU que le 10 mai 2016, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a refusé de statuer sur la demande de dérogation présentée par les 295 municipalités réclamantes invoquant qu'un règlement municipal reprenant les normes et objets contenus dans la Requête commune réclamant cette dérogation soit adopté par chacune des municipalités réclamantes et que soient présentés les motifs qui justifient ce règlement ;

ATTENDU que les preuves scientifiques et empiriques disponibles établissent de façon prépondérante que les distances séparatrices prévues dans le RPEP ne sont pas suffisantes pour protéger adéquatement les sources d'eau potable ;

ATTENDU par ailleurs l'importance de l'application rigoureuse du principe de précaution en regard de procédés d'extraction d'hydrocarbures par des moyens non conventionnels, comme les sondages stratigraphiques, la complétion, la fracturation et les forages horizontaux, eu égard aux incertitudes sur leurs conséquences éventuelles en regard de la protection des sources d'eau potable et de la santé des résidents et résidentes ;

ATTENDU l'importance de l'application du principe de subsidiarité consacré par nos tribunaux et la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D- 8.1.1) en matière d'environnement ;

ATTENDU que, sans admettre sa légalité, il y a lieu de donner suite à la demande du MDDELCC telle que formulée dans sa lettre du 10 mai 2016 ;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné par la conseillère Emmanuelle Bagg lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.04.06 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RESOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents d'adopter le *Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité* tel qu'il a été déposé.

d) Prévention incendie – Entente intermunicipale (partie 9) – MRC des Maskoutains – Intérêt à renouveler

CONSIDÉRANT la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q. chapitre S-3.4);

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en vigueur depuis le 15 février 2012;

CONSIDÉRANT que la rédaction du schéma de remplacement du schéma de couverture de risques en cours;

CONSIDÉRANT qu'une période approximative de deux ans est à prévoir avant l'entrée en vigueur du schéma de remplacement;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies intervenue avec huit municipalités de la MRC des Maskoutains confiant à la MRC des Maskoutains, la responsabilité de créer un service régional de prévention incendie dont le principal mandat est d'effectuer la prévention incendie de certains risques et la sensibilisation du public suivant les modalités prévues à l'entente;

CONSIDÉRANT que deux municipalités ont délégué leurs compétences en la matière à la Régie intermunicipale du Nord des Maskoutains au 1er janvier 2017 et que la Régie est maintenant partie à l'entente;

CONSIDÉRANT le départ de la préventionniste au cours du mois de février 2017;

CONSIDÉRANT la pertinence de procéder à l'embauche d'une nouvelle ressource en prévention incendie;

CONSIDÉRANT la fin de l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies prévue pour le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'avant de procéder à cette embauche, il est pertinent de vérifier l'intérêt des parties à l'entente de reconduire celle-ci pour une période de deux (2) ans, soit le temps de permettre l'entrée en vigueur du nouveau schéma de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE,

2017.04.07 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de manifester l'intérêt de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville de reconduire l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies pour une période de deux ans, soit pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, le tout sous réserve d'étudier l'opportunité de réviser les modalités d'établissement des quotes-parts entre les parties de façon à ce que les quotes-parts soient établies en tenant compte d'une équité relative découlant des risques couverts.

e) Cabinet d'experts-comptables – Appel d'offres

2017.04.08 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Éric Delage
IL EST RESOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes d'experts-comptables pour la vérification des états financiers et la production du rapport financier consolidé pour les exercices financiers de 2017, 2018 et pour une année optionnelle soit 2019.

f) Avis de vente de biens publics

CONSIDÉRANT qu'il y aura un réaménagement du bureau municipal et de la bibliothèque durant l'été prochain ;

CONSIDÉRANT que plusieurs objets ne seront plus utiles après le réaménagement ;

CONSIDÉRANT que la vente de ces objets fournirait à la Municipalité des sommes qu'elle pourrait réinvestir de façon utile ;

2017.04.09 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RESOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de procéder à une vente par enchère le samedi 22 avril 2017 à 10 h 00 au sous-sol du 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville.

g) Rapport annuel de l'an 5 schéma de couverture de risque

Reporté à une prochaine séance.

10. R.A.R.C.
a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal de mars 2017 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a été remis à chacun des membres du conseil.

11. Transport
a) Entretien du gazon – Soumissions

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a procédé à un appel d'offres pour l'entretien du gazon de l'école, des loisirs, du bureau municipal et de l'usine de traitement des eaux usées pour les années 2017 à 2019 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux (2) offres qui ont été présentées par les entreprises suivantes :

- Construction A. Claing : 3 000 $ par année plus taxes
- Entreprises Lugi : 3 600 $ par année plus taxes

2017.04.10 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Guy Robert
IL EST RESOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de retenir l'offre du plus bas soumissionnaire soit Construction A. Claing pour un montant de 3 000 $ plus les taxes applicables pour chacune des années 2017, 2018 et 2019, selon les prix détaillés qui apparaissent à sa soumission.

b) Entretien des aménagements paysagers

Reporté pour étude.

c) Fermeture du fossé des Loisirs

Reporté pour étude.

d) Retrait des trottoirs rue Claing et rue Principale

CONSIDÉRANT que les trottoirs de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville sont en mauvais état et peuvent nuire à la sécurité des piétons ;

CONSIDÉRANT le coût élevé de la construction de nouveaux trottoirs ;

CONSIDÉRANT que nous pourrions remplacer les trottoirs par des surfaces asphaltée ;

CONSIDÉRANT que la rue Claing sera resurfacée cette année et qu'il serait possible d'inclure au devis, le pavage des espaces où les trottoirs seraient retirés sur la rue Claing et Principale, face à l'église ;

CONSIDÉRANT que JD Excavation nous a fait une proposition au montant de 2 500 $ plus les taxes applicables pour retirer ces trottoirs ;

2017.04.11 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RESOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents :

DE MANDATER JD Excavation pour retirer les trottoirs des rues Claing et Principale, face à l'église, au montant de 2 500 $ plus les taxes applicables ;

D'INCLURE le pavage de l'espace où les trottoirs seront retirés dans le devis concernant le resurfaçage des rues Claing et Gagné ainsi que du 4e Rang.

La conseillère Marie Eve Leduc s'inquiètent de la sécurité des piétons. La directrice générale l'informe que des balises ou des butoirs de stationnement pourront être installés pour assurer la sécurité des piétons de ce secteur.

e) Appel d'offres – resurfaçage de la rue Claing, de la rue Gagné et du 4e Rang

2017.04.12 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Guy Robert
IL EST RESOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour le resurfaçage de la rue Claing sur une distance de 236 mètres et de du 4e Rang sur une distance de 305 mètres ainsi que pour la réhabilitation de la rue Gagné sur une distance de 160 mètres.

f) Réparations d'asphalte

CONSIDÉRANT qu'il peut être avantageux pour notre municipalité de procéder à un achat groupé pour le rapiéçage d'asphalte ;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut par résolution, autoriser la conclusion d'une entente relative à des biens, des services ou à des travaux avec toute autre municipalité, aux fins de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1) ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 14.3 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrat ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Jude, Saint-Bernard-de-Michaudville et La Présentation désirent s'entendre pour procéder à une demande de soumission pour l'exécution de travaux de voirie sur leurs chemins municipaux respectifs ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.04.13 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RESOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents :

DE PARTICIPER à un appel d'offres groupé avec les municipalités de Saint-Jude et La Présentation pour le rapiéçage d'asphalte sur les routes municipales pour ± 125 tonnes d'enrobé bitumineux pour St-Bernard;

D'ACCEPTER le devis préparé par la Municipalité de Saint-Jude, tel que déposé ;

DE MANDATER la Municipalité de Saint-Jude pour procéder à la demande de soumission pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur les chemins municipaux des Municipalités parties à l'entente.

g) Fauchage des levées de chemin

2017.04.14 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) entreprises pour le fauchage des levées de chemin selon un montant forfaitaire.

h) Achat de pneus d'été

CONSIDÉRANT que les pneus d'été du camion de l'inspecteur municipal doivent être changés ;

CONSIDÉRANT que le Garage Morin a proposé trois options de pneus d'été :

- BF Goodrich : 927,20 $ plus les taxes applicables
- Yokohama : 833,45 $ plus les taxes applicables
- Nokian Tyres : 871,76 $ plus les taxes applicables

2017.04.15 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Guy Robert
IL EST RESOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de faire l'achat et l'installation des pneus Yokohama Geolandar H/T G056 auprès du Garage Morin au montant de 833,45 $ plus taxes applicables.

i) Travaux d'ajout des sorties pour les conduites du réseau d'égout rues de l'École et Xavier-Desrosiers

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a donné son accord pour exécuter les travaux d'ajout de sorties du réseau d'égout des rues de l'École et Xavier-Desrosiers par la résolution 2017.03.19 ;

CONSIDÉRANT que JD Excavation estime le coût des travaux à 8 998,16 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux d'exécuter les travaux en régie interne pour réduire les coûts des travaux ;

2017.04.16 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RESOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents d'effectuer les travaux d'ajout des sorties du réseau d'égout des rues de l'École et Xavier-Desrosiers en régie interne ;

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à retenir les services de JD Excavation pour les travaux d'excavation.

j) Reconstruction du rang Fleury – Mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT la programmation des travaux de réfection des infrastructures routières présentée au *Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire* dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence et sur la contribution financière du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder à la réfection du rang Fleury sur une longueur approximative de 3 km ;

CONSIDÉRANT que la structure de ce rang est problématique et risque éventuellement de devenir un enjeu majeur pour la sécurité des véhicules qui y circulent ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.04.17 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour procéder à l'étude préliminaire et l'élaboration des plans et devis de la réfection du rang Fleury.

k) Achat d'équipements pour le service incendie – Demande au Fonds AgriEsprit

CONSIDÉRANT *l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services* en date du 16 janvier 2006 et signée par les municipalités de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville contribue financièrement à l'achat d'équipement de la brigade d'incendie ;

CONSIDÉRANT que les municipalités rurales font face actuellement à de nombreux enjeux afin d'assurer la viabilité de leurs services d'incendie ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite déposer une demande de soutien financier au fonds Agri-Esprit pour l'achat de nouveaux équipements ;

CONSIDÉRANT que les équipements demandés sont nécessaires pour assurer la protection des citoyens de nos municipalités rurales ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.04.18 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents d'autoriser Madame Sylvie Chaput, directrice générale, à déposer une demande de soutien financier au fonds Agri-Esprit pour l'achat de nouveaux équipements pour la brigade d'incendie.

12. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la Régie des Déchets

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale de gestion des déchets a été remis aux membres du conseil.

La vidange des fosses septiques de 2017 se fera sur le 4e Rang, 5e Rang, route de Michaudville et rang de la Savane.

b) Procès-verbaux de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil.

c) Adoption – Règlement 2017-12 modifiant le Règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991 ;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994 ;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU le règlement numéro 119 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Emmanuelle Bagg lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.04.19 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents d'adopter le Règlement 2017-12 qui modifie le Règlement numéro 2010-08 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité et qui décrète ce qui suit :

1. LA DÉFINITION DE L'EXPRESSION « INSTALLATION SEPTIQUE » APPARAISSANT À L'ARTICLE 3 EST MODIFIÉE DE LA FAÇON SUIVANTE :

Par l'ajout d'un second alinéa se lisant comme suit :

Aux fins de l'application du présent règlement, un système de traitement autonome des eaux usées résidentielles bénéficiant d'une certification CAN/BNQ 3680-600 ne constitue pas une installation septique et n'est pas soumise à la vidange aux deux ou aux quatre ans qui y est prévue.

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

d) Soumissions pour l'abattage d'arbres – 4e Rang et Sarasteau

CONSIDÉRANT que l'abattage de deux érables giguère situés sur le 4e Rang et d'un peuplier sur le rang Sarasteau ainsi que le rehaussement de deux arbres sur le 4e Rang sont devenus nécessaires pour des raisons de sécurité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de *Charland* d'un montant de 2 300 $ plus les taxes applicables pour effectuer ces travaux ;

2017.04.20 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de mandater *Charland Arbori Services* à effectuer les travaux d'abattage et de rehaussement des arbres visés sur le 4e Rang et le rang Sarasteau.

13. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de février 2017

Le rapport financier de février 2017 de l'O.T.J. St-Bernard inc. a été remis aux membres du conseil.

Solde au compte 1er février 2017	98 622,48 $
Revenus	54 581,90 $
Dépenses	(111 771,85 $)
Solde au compte au 28 février 2017	41 432,53 $
Épargne stable à intérêt quotidien	0,39 $
Petite caisse	200,00 $
Marge de crédit commercial – Patinoire	(21 914,24 $)
Chèques en circulation	(8 942,56 $)
Montant disponible	10 776,12 $

b) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du Festival de musique traditionnelle 2017

Le bilan du Festival de musique traditionnelle 2017 a été remis aux membres du conseil.

Revenus :	30 302,33 $
Dépenses :	26 838,59 $
Excédent :	3 463,74 $

c) OTJ St-Bernard inc. – Bilan de la Disco des jeunes 2017

Le bilan du Festival de musique traditionnelle 2017 a été remis aux membres du conseil.

Revenus :	81,95 $
Dépenses :	39,02 $
Excédent :	42,93 $

d) Paiement de la subvention 2017 de la Campagne en Blues

2017.04.21 Sur la proposition Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de débourser la subvention annuelle prévue au budget pour la Campagne en blues au montant de 1 000,00 $.

e) Clôture du terrain de balle

CONSIDÉRANT que la clôture du terrain de balle est abimée et qu'il y a lieu de la réparer ou de la remplacer ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux soumissions de *InterClôture* :

- Pour la réparation : 2 810,57 $ plus les taxes applicables
- Pour le remplacement : 20 935,20 $ plus les taxes applicables

2017.04.22 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de mandater InterClôture afin de réparer la clôture du terrain de balle pour un montant de 2 810,57 $ plus les taxes applicables.

f) Bibliothèque – Approbation des plans d'aménagement

CONSIDÉRANT que la bibliothèque sera déménagée au sous-sol du bureau municipal cette année ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a engagé la designer Caroline Renaud pour réaliser les plans d'aménagement de la nouvelle bibliothèque ;

CONSIDÉRANT le plan final qui a été déposé au conseil ;

2017.04.23 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents d'approuver le plan d'aménagement de la nouvelle bibliothèque tel que déposé.

g) Travaux d'électricité de la nouvelle bibliothèque

2017.04.24 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de mandater Électricité Bryan Jacques pour réaliser les travaux électriques requis dans la nouvelle bibliothèque selon le plan adopté.

La conseillère Emmanuelle Bagg s'abstient de voter étant en conflit d'intérêt.

h) Travaux de peinture de la nouvelle bibliothèque

2017.04.25 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de mandater Rénov'à'neuf pour réaliser les travaux de peinture requis dans la nouvelle bibliothèque selon le plan adopté.

i) Location de la cuve de refroidissement

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et L'OTJ St-Bernard inc. ont reçu une demande pour la location de la cuve de refroidissement ;

CONSIDÉRANT les risques élevés de bris ou perte de matériel lors de déplacement de la cuve de refroidissement ;

2017.04.26 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de refuser de louer la cuve de refroidissement.

j) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de mars 2017

Le procès-verbal de mars 2017 de l'OTJ St-Bernard inc. a été remis aux membres du conseil.

14. Autres sujets

a) Proclamation – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 23 au 29 avril 2017

CONSIDÉRANT que l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus se tiendra du 23 au 29 avril 2017 ;

2017.04.27 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 23 au 29 avril 2017 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus, afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à l'importance de ce don de vie.

b) Demande d'appui – Déclaration du Forum mondiale de l'économie sociale 2016

Aucun appui.

c) Proclamation – Semaine nationale de la santé mentale 2017 – 1er au 7 mai 2017

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1er au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème *« 7 astuces pour se recharger »* ;

CONSIDÉRANT que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois ;

CONSIDÉRANT que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

CONSIDÉRANT que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca> ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire ;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

2017.04.28 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 1er au 7 mai 2017 comme étant la Semaine de la santé mentale la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « *7 astuces* » pour se recharger.

d) Demande de don – La Clé sur la porte

2017.04.29 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de contribuer à la campagne de financement de la Fondation La Clé sur la Porte pour un montant de 50 $.

e) Demande d'appui – Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

Aucun appui

f) Demande d'appui – Campagne *Sauvons Postes Canada*

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une lettre de la campagne *Sauvons Postes Canada* concernant le rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) et exposant certaines de ses recommandations :

- Maintenir le moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et rétablir la livraison à domicile pour l'ensemble des ménages qui l'ont perdue;
- Maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et regarder comment élargir les heures d'ouverture de ceux-ci;
- Évaluer comment Postes Canada pourrait offrir plus de services en utilisant son réseau de points de vente au détail;
- Examiner comment s'y prendre pour faire des bureaux de poste des carrefours communautaires;
- Examiner la possibilité d'utiliser Postes Canada pour offrir dans les régions rurales des services internet à large bande et de meilleurs services de téléphonie cellulaire;
- Que Postes Canada élabore un processus de collaboration défini et rigoureux avec les municipalités.

CONSIDÉRANT que la campagne *Sauvons Postes Canada* sollicite l'appui de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral concernant l'avenir de Postes Canada ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite conserver en activité le bureau de poste de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

2017.04.30 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents d'appuyer la campagne *Sauvons Postes Canada* en envoyant une lettre à la ministre des Services publics et Approvisionnement Canada, Judy M. Foote qui précisera l'appui de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville aux recommandations du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires concernant Postes Canada.

g) Demande d'appui – Ligue d'action civique

Aucun appui.

h) Défi Vélo Lussier – Demande d'autorisation de passage

2017.04.31 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents d'autoriser Défi Vélo Lussier 2017 à emprunter nos routes lors de l'événement cycliste qui se tiendra le 15 juillet prochain et à profiter du parc François-Xavier-Desrosiers sur la rue de l'École, lors de leur passage dans notre municipalité vers 14 h 40.

i) Motion de félicitations

2017.04.32 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents d'adresser une motion de félicitations au conseiller Guy Robert pour son implication au niveau de l'entraînement sportif depuis 25 ans ainsi qu'à toute son équipe féminine de ballon-balai pour les succès remportés lors du Championnat canadien juvénile de ballon sur glace en Saskatchewan qui se tenait du 28 au 31 mars 2017.

j) Demande de contribution – Comité du bassin versant de la rivière Salvail

2017.04.33 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de contribuer au *Comité du bassin versant de la rivière Salvail* pour un montant de 100 $.

k) Proclamation – Avril mois de l'autisme

CONSIDÉRANT que l'autisme connaît la plus rapide expansion dans le monde parmi tous les troubles graves de développement;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 2 avril Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme, afin de mettre en évidence la nécessité d'aider à améliorer la vie des enfants et des adultes qui souffrent de ce trouble;

CONSIDÉRANT que les principaux intervenants du Québec reconnaissent Avril comme mois de l'autisme et en font une occasion privilégiée pour informer et sensibiliser le grand public sur l'autisme et les autres troubles envahissants;

2017.04.34 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de proclamer le mois d'avril « Mois de l'autisme » et d'encourager les concitoyennes et concitoyens à prendre conscience de ce trouble pour une société sans discrimination, qui reconnaisse pleinement la dignité et les droits de chaque être humain, peu importe les capacités des personnes.

15. Correspondance

Une liste de la correspondance de mars est remise aux membres du conseil.

16. Période de questions

Monsieur Éric Delage demande de s'informer quant à l'amélioration du réseau internet offert en collaboration entre le Réseau internet Maskoutain et Maskatel et, s'il y a lieu, faire pression pour que les travaux d'amélioration du réseau se fassent plus rapidement.

17. Levée de l'assemblée

2017.04.35 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE de lever la présente session à 22 h 40.

LISTE DES COMPTES À PAYER – AVRIL2017

	Total des salaires	10 081,44 $
1	Gestim (services d'inspection)	825,81 $
2	Postes Canada (livraison journal et achat de 100 timbres)	148,30 $
3	Ministère du Revenu du Québec (Janvier, février et mars 2017)	12 661,90 $
4	Revenu Canada (DAS fev)	1 856,32 $
5	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 100,00 $
6	Location de l'entrepôt	1 006,03 $
7	ADT (frais de surveillance d'alarme - 400 rue Gagné)	249,73 $
8	Télébec	111,20 $
9	RIM (téléphone)	116,12 $
10	Vidéotron (cellulaire inspecteur)	*76,35 $*
11	Maskatel (interurbains télécopieur)	– $
12	Matrec (collecte conteneur loisirs + levées supplémentaires)	173,08 $
13	Desjardins sécurité financière	891,85 $
14	Fond de l'information foncière (mutations)	16,00 $
15	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	*530,20 $*
16	Hydro-Québec - 349 rue Principale (garage)	497,13 $
17	Hydro-Québec - 390, rue Principale	979,53 $
18	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	426,24 $
19	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 768,72 $
20	RIAM (Matières recyclables)	814,78 $
21	RIAM (Matières organiques)	257,43 $
22	RIAM (Résidus domestiques)	1 986,44 $
23	RIAM (écocentres)	311,00 $
24	Excavation Michel Lemay (4e versement - contrat neige)	14 256,90 $
25	Coop Fédérée - Propane pour le pavillon	256,69 $
26	Shred-it (destruction de documents)	168,02 $
27	Les édtions juridiques FD (mise à jour code inspecteur)	65,54 $
28	Excavation JD (transport de la terre - point d'eau - A. Coupal)	1 126,76 $
29	Buropro (Livres pour la biblio)	130,17 $
30	Buropro (Impression Politique de la famille)	2 718,01 $
31	Buropro (contrat de services du photocopieur)	139,68 $
32	Ville de Saint-Hyacinthe (Entente contribution hockey mineur - 5)	651,55 $

33	Garage Morin (balai 22" pour camion / changement d'huile transmission)	333,84 $
34	Aquatech (travaux divers incluant analyse 2016)	2 356,49 $
35	Aquatech (assistance avril 2017)	*1 070,70 $*
36	Vacuum Drummond	1 759,12 $
37	Veolia (achat de produits chimiques)	2 008,15 $
38	Veolia (lance injection pour l'usine)	286,71 $
39	Groupe Maska (courroiw pour ventilation usine)	24,77 $
40	Rona (quincaillerie usine et produit CLR)	78,60 $
41	Décoration & Design Caroline Renaud - Plan bibliothèque	315,00 $
42	ADMQ - Inscription congrès ADMQ - G. Bureau)	596,72 $
43	Coop Telsys Solutions - conseil sans papier - création page Web	114,98 $
44	Rabais Campus (abonnement revue pour biblio)	34,44 $
45	Énergies Sonic - Gaz propane loisirs	179,73 $
46	CNESST (Avis de cotisation pour 2016)	17,92 $
47	MRC des Maskoutains (mise à jour du rôle d'évaluation)	65,75 $
48	Essa Tech (inspection télévisée du réseau d'égout sur la rue Claing)	540,38 $
49	Municipalité Saint-Jude (entente incendie 1er versement)	14 779,22 $
50	Subvention OTJ - Campagne en blues	1 000,00 $
51	Visa - Fondation Aline Letendre - Défi entreprises - Résolution 2017.03.29	100,00 $
52	Visa Walmart - Breuvage, collation)	57,66 $
53	Visa - Parcomètre MRC	0,50 $
54	Visa - Rendez-vous québécois en loisirs - inscription Roxanne Carbonneau	127,81 $
55	Visa - Harjo - boyau de vinyle pour usine)	42,74 $
56	Visa - SGL distribution - pièces pour poiint d'eau	35,94 $
57	Visa - Antonio Moreau - Couvre-tout pour l'inspecteur	151,05 $
58	Visa - Boutique Accent bleu Yamaska - achat de 5 drapeaux du Québec	201,21 $
59	Visa - Sonic (essence camion et diesel tracteur)	364,24 $
60	Petite caisse (postes 57.45 / eau 5.00 /produits nettoyants 7.25 / pesée asphalte 23.00)	92,70 $
61	Praxair (location de bouteille de propane pour la soudeuse)	65,54 $
	Total des comptes à payer	**83 108,13 $**

Je soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées ci-haut.

Francine Morin, Maire

Sylvie Chaput, Directrice générale et secrétaire-trésorière